



DIE SPITÄLER DER SCHWEIZ
LES HÔPITAUX DE SUISSE
GLI OSPEDALI SVIZZERI

Communiqué de presse

Les membres de H+ plébiscitent la nouvelle structure tarifaire pour l'ambulatoire ats-tms

Berne, 23 mai 2016. Quatre cinquièmes des membres de H+ Les Hôpitaux de Suisse soutiennent la nouvelle structure tarifaire pour les prestations médicales ambulatoires. Ils se sont exprimés en ce sens lors d'un vote interne. H+ donne ainsi son feu vert à la soumission de la nouvelle structure normalisée ats-tms version 1.0 au Conseil fédéral à la fin du mois de juin. L'association nationale des hôpitaux lance un signal en faveur de la préservation et du renforcement de l'autonomie tarifaire.

La structure tarifaire TARMED utilisée aujourd'hui est bloquée depuis une dizaine d'années. Elle est devenue totalement obsolète. Avec la nouvelle structure ats-tms, l'indemnisation des prestations ambulatoires des cabinets médicaux ainsi que des hôpitaux et des cliniques sera adaptée aux coûts réels. Les membres de H+ sont convaincus qu'une telle adaptation est indispensable. Lors du vote interne, 80% d'entre eux ont approuvé la nouvelle structure tarifaire. Ils ont aussi dit oui à la normalisation entre l'ancienne et la nouvelle structure. Cette mesure permet de garantir, au niveau national, que le volume de points restera ce qu'il était avant le changement de modèle, afin d'éviter une hausse des coûts. Et cela conformément à l'ordonnance sur l'assurance-maladie (OAMal). La nouvelle structure tarifaire a été élaborée avec la Fédération des médecins suisses (FMH) et la Commission des tarifs médicaux LAA (CTM) ainsi qu'avec le soutien de l'association de caisses maladie curafutura.

Vote clair en faveur de la structure ambulatoire

En acceptant la structure tarifaire et la convention de normalisation, les membres de H+ font un pas décisif et donnent un signal positif. Pour H+, la voie est désormais libre pour soumettre à la fin juin 2016 la nouvelle structure ats-tms version 1.0 au Conseil fédéral pour approbation. Le président de H+, Charles Favre, l'affirme: «Une nouvelle structure tarifaire est incontournable pour obtenir une indemnisation équitable dans le domaine ambulatoire». Il ajoute que la soumission de cette nouvelle structure permet de prévenir une nouvelle intervention du Conseil fédéral dans le tarif ambulatoire: «H+ accorde une grande importance à l'autonomie tarifaire. Nous mettons tout en œuvre avec nos partenaires pour présenter à la fin juin au Conseil fédéral un nouveau tarif, actuel et conforme aux règles de l'économie.»

Une structure simple et claire reposant sur les coûts réels

Bernhard Wegmüller, directeur de H+, souligne les avantages de la nouvelle structure tarifaire ambulatoire ats-tms: «La structure a pu être condensée. Elle représente désormais les dépenses effectives. Les prestations, autrement dit les positions tarifaires, sont évaluées correctement.» Il précise que cette nouvelle structure respecte les prescriptions légales. Le point central à cet égard est qu'«un changement de modèle tarifaire ne doit pas entraîner de coûts supplémentaires» (art. 59c al. 1 let c OAMal). Bernhard Wegmüller poursuit: «Grâce à la normali-

sation, nous parvenons à une neutralité des volumes de points au niveau national pour l'introduction d'ats-tms version 1.0, qui n'entraînera pas de coûts supplémentaires.»

TARMED entraîne des distorsions pour les hôpitaux

Les hôpitaux et les cliniques jouent un rôle important dans les soins médicaux de base prodigués en ambulatoire. Ce sont eux qui, 24 heures sur 24 et 365 jours par an, constituent le premier accès aux soins pour les patientes et les patients. Les chiffres en témoignent: si en 1996, les hôpitaux dispensaient 13% des prestations ambulatoires, cette proportion est presque deux fois plus élevée en 2014 (25%). Même si le secteur gagne en importance, l'indemnisation dans le cadre du TARMED en vigueur entraîne de plus en plus des déséquilibres. Rolf Zehnder, directeur de l'Hôpital cantonal de Winterthour (KSW) et membre du comité de H+, illustre la situation: «Avec sa structure obsolète, l'actuel tarif ambulatoire TARMED crée des incitations indésirables. Cela entraîne des distorsions dans le financement qui ont pour effet de fausser l'offre de soins.» Pour lui il est donc clair que «seule une nouvelle structure tarifaire pourra garantir une indemnisation des prestations ambulatoires respectant les principes économiques et conforme à la loi.»

Garantir le partenariat tarifaire grâce à une organisation professionnelle

L'introduction d'un nouveau modèle tarifaire est une chose mais à l'avenir le tarif devra être tenu à jour. Seule une nouvelle organisation professionnelle sera à même de le faire, comme Josef Müller, CEO des Services psychiatriques des Grisons, membre du conseil d'administration d'ats-tms sa et du comité de H+: «L'actualisation du tarif se déroulera à l'avenir sur la base des données de prestations et de coûts des hôpitaux, des cliniques et des cabinets médicaux. Cela permettra de garantir une adaptation du tarif aux conditions actuelles et aux coûts effectifs.» Josef Müller ajoute que les développements futurs de la structure ne pourront plus être bloqués par l'un ou l'autre partenaire. «L'organisation est structurée de manière à ce que les partenaires tarifaires doivent trouver des solutions en commun et les assumer ensemble.»

Contact pour les médias

Bernhard Wegmüller, directeur
Tél. bureau: 031 335 11 00
Mobile: 079 635 87 22
Courriel: bernhard.wegmueller@hplus.ch

H+ Les Hôpitaux de Suisse est l'association nationale des hôpitaux, cliniques et institutions de soins publics et privés. Elle compte 236 hôpitaux, cliniques et établissements médico-sociaux répartis sur 369 sites en tant que membres actifs et près de 170 associations, administrations, institutions, entreprises et particuliers comme membres partenaires. A travers ses institutions membres, H+ représente quelque 185'000 personnes actives.
